

Le programme national d'amélioration du parc de bâtiments d'élevage avicole

I - La rénovation - Définition

Remise à neuf, restitution d'un aspect neuf. Travail consistant à remettre dans un état analogue à l'état d'origine un bâtiment ou un ouvrage dégradé par le temps, les intempéries, l'usure, etc. (*Dicobat - Dictionnaire Général du bâtiment*).

En fait la rénovation au sens où nous l'entendons comprend une part de rénovation et une part de réhabilitation (prise en compte des nouvelles normes et techniques). Il s'agit de ramener un outil de production existant (bâtiment d'élevage) à un niveau technique compatible avec les exigences actuelles du marché en ayant pour objectif la performance économique (rapport qualité prix) et qualitative de cette rénovation.

II - Rappels sur l'opération de rénovation des bâtiments

Les techniques évoluent, les connaissances s'affinent, parallèlement les bâtiments se dégradent du fait d'erreurs de conception, de fautes de construction et de leur vieillissement. Tous ces points font qu'un entretien courant des bâtiments est nécessaire et, dans certains cas une rénovation s'impose si l'aviculteur veut obtenir une construction qui réponde à ses contraintes économiques et techniques, en améliorant la qualité de son travail (quantité et pénibilité).

Depuis quelques années des programmes d'amélioration du parc de bâtiments d'élevage avicole ont été mis en place dans plusieurs régions. Initialement axés sur les économies d'énergie dans le cadre de programmes régionaux menés en collaboration avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), ces opérations ont très rapidement évolué vers un diagnostic plus global du bâtiment. Cette évolution était nécessaire compte tenu des fortes interactions entre les dépenses d'énergie, les pratiques d'élevage et les exigences des animaux. Plusieurs actions se sont alors mises en place avec le soutien technique du CNEVA (devenue AFSSA depuis lors), de l'ITAVI, des Chambres d'Agriculture, des Grou-

pements de Défense Sanitaire et des Organisations de productions avec l'appui financier de l'OFIVAL, de certains Conseils Régionaux et collectivités territoriales.

III - Démarche

Ces opérations reposent sur un diagnostic technique préalable du bâtiment. Celui-ci est réalisé par un technicien agréé. Au cours de cette opération, le diagnostiqueur examine un ensemble de paramètres à risque au niveau du bâtiment. Cet examen débouche alors sur des propositions visant l'amélioration des performances technico-économiques du bâtiment.



Les exigences bioclimatiques des animaux ont entraîné l'évolution du diagnostic.

Phases de l'opération	Éléments centralisés
DIAGNOSTIC TECHNIQUE	• Examen des différents points du bâtiment • Propositions d'amélioration
TRAVAUX Réalisés	• Nature • Mise en œuvre • Coût
EVOLUTION DES RESULTATS	• Techniques • Économiques

Dans le cadre du dernier contrat de Plan État-Régions (1994-1999), les aviculteurs de certaines régions ont pu bénéficier d'aides pour la rénovation de leur bâtiment. Ces aides, gérées par

des maîtres d'œuvre régionaux, étaient soumises à conditions et la réception des travaux était assurée par la DDAF.

Ainsi que le montre le tableau 2, les opérations de rénovations constatées ces dernières années concernent une part non négligeable du parc de bâtiment d'élevage avicole.

Tableau 2 : part des éleveurs ayant procédé à une rénovation

	1995/1996	1996/1997	1997/1998	1998/1999
% d'éleveurs enquêtés ayant procédé à une rénovation	24,9	21,2	22,4	22,9

Source : Enquête des Chambres d'Agriculture de l'Ouest

Tableau 3 : régions bénéficiaires de ces aides au cours des six dernières années

Région administrative	Maître d'œuvre	Maître d'œuvre délégué*	Contact
AQUITAINE	ARVOL		A. DUSANTER ITAVI Cité Galliane BP 279 40005 MONT DE MARSAN CEDEX ☎ 05 58 85 44 10
BRETAGNE	CRAVI Bretagne	ITAVI Antenne Ouest	G. AMAND ITAVI Zoopôle Beaucemaine BP 37 22440 PLOUFRAGAN ☎ 02 96 76 00 05
CENTRE	CRIAVI Centre		Organisations de Production
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Languedoc Roussillon Elevage		E. FARGEAS ITAVI Domaine de Saporta 34970 LATTES ☎ 04 67 06 23 62
PAYS DE LA LOIRE	CRAVI Pays de la Loire	Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire	C. BOCQUIER Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire 61, Avenue Joxé 49003 ANGERS CEDEX 01 ☎ 02 41 96 76 22
RHONE-ALPES	AFIVOL		Y. FRANCK ITAVI Actipole Agriculture 5, Rue Hermann Frenkel 69364 LYON CEDEX 07 ☎ 04 72 72 49 47

* Organisme chargé de la gestion administrative et technique du dossier.

A la demande de l'OFIVAL, pour mieux appréhender l'intérêt et les limites de ces opérations, l'ITAVI centralise les informations issues des différentes phases de la rénovation en

liaison avec les maîtres d'œuvre de programmes de rénovation. Ces données sont ensuite analysées pour déterminer quels défauts sont les plus fréquemment rencontrés dans les bâti-

ments d'élevage avicole, quels travaux sont mis en œuvre, leur coût ainsi que l'incidence de ces travaux sur les résultats du bâtiment.